



19 mai 2017

CDAS de demain... chagrin !

SUD et la CGT ont organisé une assemblée générale des personnels le vendredi 12 mai pour échanger sur le projet "CDAS de Demain".

Les agent-es réuni-es ont décidé d'une action de grève le 31 mai pour signifier :

- le manque d'informations, de temps d'échange et de réflexions avec les agent-es concerné-es
- le décalage entre les propositions finales et les attentes
- l'absence de réponses concrètes aux problèmes de souffrance au travail pour enrayer la dégradation de l'état de santé des agent-es et l'augmentation des arrêts maladie
- l'augmentation du turn over des équipes et une gestion inadaptée des remplacements par les agences
- leurs inquiétudes sur l'adaptation de l'action sociale aux contraintes budgétaires et ses conséquences sur les missions de service public et les pratiques professionnelles

Un préavis de grève a été déposé par SUD et la CGT (au verso du tract).

En grève le mercredi 31 mai, jour du passage en Comité Technique du CDAS de Demain

Puisque "demain" n'augure pas de jours meilleurs pour les CDAS,
le 31 mai déterminons les suites et l'ampleur à y donner
pour faire (enfin) entendre nos revendications !

Rassemblement à 13h00 devant le Conseil départemental

Dans la Fonction Publique Territoriale, la retenue sur salaire est proportionnelle à la durée d'absence de service fait (1/151,67^{ème} de la rémunération pour une heure; 1/60^{ème} pour une demi-journée).

Section CGT des Départementaux 35
1, avenue de la Préfecture 35042 RENNES Cedex
Tel : 02 99 02 39 92 ou 75
e-mail : cgt@ille-et-vilaine.fr

Section SUD Départementaux 35
1, avenue de la Préfecture 35042 RENNES Cedex
Tel : 02 99 02 39 82
e-mail : sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr



Rennes, le 19 mai 2017

Monsieur Jean-Luc CHENUT
Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Président,

SUD et la CGT ont organisé une assemblée générale des personnels le vendredi 12 mai pour échanger sur le projet CDAS de Demain.

La grande majorité des agent-es présent-es (de divers services et métiers concernés) a découvert à cette occasion les éléments et les enjeux de ce projet, n'ayant eu que peu accès aux informations et surtout pas associée à la démarche.

Après une longue période où toutes sollicitations pour améliorer les conditions de travail et le service rendu à l'usager étaient renvoyées au rendu des travaux du CDAS de demain, c'est dire qu'il était attendu !

Pourtant, le résultat est loin de répondre aux problèmes rencontrés :

- un organigramme dont la prévalence de la chaîne hiérarchique ne répond pas aux attentes sur l'animation des équipes et les circuits de décision et où des points fondamentaux sont à préciser : système de remplacement des REF et des responsables de CDAS, mutualisation et/ou le renfort des postes, impacts sur de nouvelles fiches de poste (RC, REF, CT, informateurs sociaux notamment), ainsi que la place de la prévention primaire dans cette organisation.
- de profondes modifications de l'intervention et de l'accompagnement social : contractualisation de la relation en mode "process", avec objectifs et durée limités, mise en place d'une équipe accueil/orientation. Ces points qui touchent à l'éthique et aux pratiques professionnelles mériteraient d'être discutée sur la place et rôle de chacun.
- aucun moyen humain supplémentaire pour répondre à la charge de travail et aux besoins des usagers, mais plutôt un référentiel de répartition des moyens existant introduisant une concurrence entre les services (notion de « CDAS discriminés » par rapport à d'autres « trop dotés »...)

C'est la raison pour laquelle nous contestons en l'état actuel ce projet « CDAS de demain » :

- qui n'est basé sur aucun bilan de la mise en place des agences, de la création des postes de REF, de la suppression du pool de remplacement, des diverses expérimentations... que nous réclamons depuis longtemps
- qui n'a pas été construit sur l'expertise et la réflexion avec les agent-es concerné-es et sur la connaissance de la réalité des postes
- dont le postulat est clairement d'adapter le travail social aux contraintes financières du Département, alors même que des moyens ont été donnés à l'organisation générale de la collectivité (encadrement, chargé-es de mission...) plutôt que sur des postes d'agent-es en travail social, médico-social, secrétariat...
- et des répercussions que nous considérons inadéquates sur le projet prime/carrière.

C'est pourquoi nos organisations syndicales déposent un préavis de grève pour les agent-es du Département mercredi 31 mai 2017.